



Semestre d'hiver 2022. Le 10 janvier 2022.

En raison de l'état actuel de la pandémie à Montréal, les cours du département des **beaux-arts** prévus en personne seront donnés en ligne pendant **les deux premières semaines** de la session, tel qu'indiqué dans le courriel envoyé à tout.e.s nos étudiant.e.s. Après le **30 janvier**, ces cours auront lieu en personne si le gouvernement modifie les mesures de confinement.

Les cours du département de la **jeunesse**, de la **joaillerie** et de la **céramique** seront reportés jusqu'au dimanche, le **30 janvier** et dureront **10 semaines**. Vous recevrez un remboursement pour les deux semaines annulées en février lorsque nous aurons plus d'informations.

Notre équipe travaille fort pour garder notre communauté bien informée. Les membres de notre équipe sont disponibles par courriel pour vous assister, n'hésitez pas à nous écrire à info@centredesartsvisuels.ca. Le bureau fait du télétravail jusqu'à nouvel ordre. Veuillez consulter notre site web pour les informations les plus récentes.

La **Galerie McClure** restera ouverte à 50% de sa capacité, les événements en personne seront remis en ligne en attendant de plus d'informations du gouvernement.

La politique de sécurité est en bas

À notre communauté :

Alors que nous entrons dans le 21^e mois de la pandémie de COVID-19, beaucoup d'entre nous se demandent quand nous reviendrons à la normale, et en fait, ce que signifie la normalité. Grâce à la mise en place de vaccins, la sécurité des interactions et des plaisirs quotidiens s'est considérablement améliorée, mais il y a toujours un risque.

Au CAV, la sécurité de notre communauté a toujours été notre priorité. Comme beaucoup d'entre vous le savent grâce à votre soutien et à votre engagement continu envers le centre, nous avons mis en place une série de protocoles pour nous protéger mutuellement en ces temps difficiles. Il s'agit notamment du suivi des visiteurs, du respect des masques, des stations d'assainissement et du renforcement du nettoyage - le tout conformément aux exigences de Santé publique. Nous limitons également la participation aux cours et les rassemblements dans l'école et la galerie tout en continuant à proposer des cours et une programmation en ligne.

Beaucoup d'entre vous ont demandé pourquoi nous ne demandons pas également une preuve de vaccination. Notre décision est basée sur la consultation avec notre conseil d'administration et la Santé publique - qui nous a informés qu'il serait illégal pour nous de le faire. Le Centre des arts visuels a été classé par Santé publique comme un centre communautaire accès libre ([Mesures en vigueur au Québec - À compter du 15 novembre](#)). Le CAV n'est pas tout à fait d'accord avec cette classification, mais nous n'avons pas non plus l'intention de la contester plus avant, car notre contestation serait juridiquement difficile. Pour citer Santé publique :

« Vous n'avez malheureusement pas le droit d'exiger le passeport vaccinal et d'aller à l'encontre de la décision du gouvernement. Si vous décidez d'aller en ce sens, il peut y avoir des poursuites judiciaires d'un particulier contre vous qui se sentirait brimés dans ses droits. Advenant une poursuite judiciaire, le gouvernement ne pourrait vous supporter dans vos démarches. »

Nous espérons que cela clarifie la situation. Notre objectif est de faire en sorte que vous vous sentiez en sécurité en visitant le centre, et vous remercier pour votre coopération.

Amber Berson (directrice générale) au nom du personnel et du conseil d'administration du Centre des arts visuels. Le 1er décembre 2021



Mis à jour 15 septembre 2021

Politique de sécurité des élèves et des visiteurs du Centre des arts visuels - Covid-19

Jusqu'à nouvel ordre, pour suivre des cours au Centre des arts visuels, les étudiants doivent accepter de suivre les mesures de sécurité énumérées ci-dessous. Les personnes ne respectant pas ces règles devront quitter le bâtiment.

1. Les masques doivent être portés de manière à ce que le nez et la bouche soient couverts en tout temps dans le bâtiment.
2. Chacun doit maintenir une distance d'au moins 1 m entre les personnes.
3. Les étudiants et les visiteurs entreront par la porte de l'avenue Victoria et sortiront par la porte de Somerville, à l'exception des étudiants qui suivent des cours au Studio F (qui a sa propre porte).
4. Les étudiants et les visiteurs attendront devant la porte de l'avenue Victoria, en maintenant au moins 1 m entre les personnes.
 - a. Un employé du CAV les laissera entrer dans le bâtiment 10 minutes avant le début des cours, puis la porte sera verrouillée. Vous pouvez sonner la cloche de l'administration pour accéder au bâtiment si personne n'est à la porte.
 - b. Le coordinateur de la galerie laissera entrer les visiteurs, en respectant le nombre maximum de visiteurs autorisés à la fois. Nous encourageons les gens à réserver un créneau horaire à l'avance (galeriemcclure@centredesartsvisuels.ca).
5. Pour les cours pour enfants et adolescents, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment. Les parents confieront leur enfant à l'enseignant 15 minutes avant le cours à l'entrée Victoria et ils devront signer sur le formulaire de présence. À la fin du cours, les enseignants guideront leurs élèves à la sortie Somerville, en maintenant la distanciation sociale. Les enseignants s'assureront que chaque élève quitte avec son parent respectif par la sortie Somerville. Les parents doivent attester du départ de leurs enfants sur le formulaire de présence.
6. Tous les visiteurs et étudiants doivent répondre à un questionnaire sur le covid-19 avant d'entrer dans le bâtiment pour attester qu'ils ne posent pas de risque de contagion.
7. Chacun doit se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du bâtiment ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la galerie et des studios. De plus, nous encourageons le lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau - il y a des éviers dans chaque studio et dans la galerie.
8. Il existe des directives de flux de déplacement dans tout le bâtiment, ces directives doivent être respectées.
9. Les visiteurs et les étudiants ne peuvent pas entrer dans le bureau administratif. Toutes les inscriptions et questions au sujet des cours doivent se faire en ligne ou par téléphone.
10. Les étudiants et les visiteurs limiteront leurs déplacements dans le bâtiment à l'extérieur de la galerie ou du studio où se trouve leur classe.
11. Chaque classe aura une pause spécifique qui doit être respectée. Les pauses sont échelonnées dans le temps afin de garantir qu'un nombre limité de personnes se déplacent dans le bâtiment. Les étudiants devront retourner 10 minutes après le début de la pause. Pour rentrer dans le bâtiment, les étudiants doivent sonner la sonnette d'entrée vidéo / audio à la porte de l'avenue Victoria et fournir leur nom à l'employé qui répond.
12. Chaque salle de bain a des affiches sur les règles d'hygiène, qui doivent être respectées.
13. Les élèves devront nettoyer leurs postes de travail et les outils partagés qu'ils ont utilisés.
14. Les étudiants ne seront pas autorisés à déplacer des tables, des chevalets ou tout autre équipement de studio.
15. Vous pouvez boire des breuvages en retirant un côté de votre masque très brièvement. Il est interdit de manger dans le bâtiment. Les 2 seules exceptions concernent les cours de 4 heures ou plus (pour lesquels il y aura une pause pour un petit repas avec des règles très strictes appliquées par votre professeur) et les cours des jeunes et adolescents (pour lesquels il y aura une pause pour une collation).
16. Si une personne reçoit un résultat positif pour un test covid-19 et croit qu'elle était contagieuse pendant qu'elle était dans notre immeuble, elle doit en informer l'administration (info@visualartscentre.ca).
17. Si vous avez besoin d'un accommodement pour pouvoir participer à un cours, vous devez nous contacter pour en discuter avec nous avant de vous inscrire. Veuillez nous contacter par courriel (info@visualartscentre.ca) ou par téléphone (514-488-9558)

Nous tenons à préciser que, pour l'instant, les étudiants ne sont pas tenus de présenter une preuve de vaccination pour assister aux cours au VAC. La Santé publique nous a informés qu'étant donné qu'elle ne considère pas nos activités comme étant à haut risque et que de grands groupes ne se réunissent pas au CAV, nous ne pouvons pas exiger de preuve de vaccination pour le moment. Si cela change, nous vous en informerons dès que possible.